



**Syndicat National des
Enseignements du Second degré**

SNES-FSU Guyane

*Ceux qui pensent que l'éducation et la formation coûtent chers
devraient essayer l'ignorance...*

NUMÉRO SPÉCIAL RENTRÉE 2023

Un nouveau Ministre pour cette nouvelle rentrée...

Cela n'aura échappé à personne, torpillé par son propre camp et parachuté sur un poste d'ambassadeur auprès de l'U.E, Pap Ndiaye a été prié de quitter la rue de Grenelle pour laisser la place à un nouveau ministre de l'Éducation, Gabriel Attal.

Si le désormais « ancien ministre de l'Éducation » brillait surtout par son jeu de marionnette dans les mains d'un président prenant presque toutes les décisions, il n'en est pas moins qu'il fut, au moins un temps, un symbole d'ouverture et qu'il était souvent bien seul à porter une parole plus apaisée et réfléchie (et donc souvent dissonante) au sein d'un gouvernement cédant de plus en plus à la pression exercée par les députés de l'extrême droite.

Le choix de Gabriel Attal comme nouveau ministre de l'Éducation nationale est, pour Macron, un retour aux sources puisque ce dernier fut très proche de Blanquer dont il a été secrétaire d'état lors du dernier quinquennat. Il y fut d'ailleurs le grand artisan de la mise en place du SNU que le SNES n'a de cesse de combattre.

Le SNES Guyane ne se fait d'ailleurs guère d'illusions sur la politique éducative qui sera mise en place par le nouveau ministre. En effet, ses premières déclarations montrent une vision passéiste de ce que devrait être l'Éducation en France. Mais que demander à un ministre qui n'a connu, en tout et pour tout, qu'une seule école, privée, allant du jardin d'enfant au baccalauréat, et dont le fonctionnement n'a certainement que peu changé depuis sa création en 1874. Il y a fort à craindre que les vraies questions d'éducation ne disparaissent à nouveau derrière le débat stérile du

retour de l'uniforme ou celui populiste du temps de travail des enseignants.

Pourtant, le nouveau ministre est attendu sur bien des questions, à commencer par la revalorisation de nos carrières, nos conditions de travail, celles de nos élèves, le baccalauréat, les programmes etc. Autant de sujets importants pour quiconque porte un projet de démocratisation de l'école, des apprentissages et de culture émancipatrice pour tous les enfants de la République quels qu'ils soient et où qu'ils soient.

Autant de sujets que le SNES, au niveau national, a d'ailleurs déjà commencé à porter, lors de ses premiers échanges avec le nouveau ministre.

Une question reste toutefois en suspens, Gabriel Attal sera-t-il un ministre de plein exercice ou sera-t-il cantonné au rôle de marionnette à la main du président ? Car Emmanuel Macron a une fois de plus coupé l'herbe sous le pied de son ministre de l'Éducation en faisant un certain nombre d'annonces lors de son interview au « Point ».

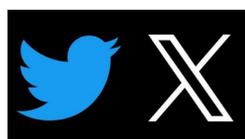
Quoi qu'il en soit et plus que jamais, vous pouvez compter sur les militant-es du SNES pour aider et accompagner les collègues, contribuer à la diffusion des informations et construire les mobilisations les plus unitaires possibles. Toute adhésion au SNES-FSU renforce ce rempart collectif, protecteur de la liberté d'agir, de s'engager, de résister.

*Florent Hennion, professeur de physique chimie,
Secrétaire académique du SNES-FSU Guyane*

SUIVEZ-NOUS SUR



ET



Rentrée 2023 : zones de turbulences droit devant !

Des moyens insuffisants et des effectifs en hausse

Cette année encore, la dotation ministérielle, bien que supérieure à celle de l'année passée, ne suffit pas à compenser la hausse démographique dans le second degré. Les conséquences sont immédiates : les effectifs augmentent dans les classes de Guyane. Et, loin de pouvoir mettre en place une pédagogie adaptée aux difficultés réelles et multiples rencontrées par leurs élèves, les enseignants devront jongler avec encore plus d'élèves par classe.

Outre ce constat, c'est la méthode employée par le rectorat qui questionne. En effet, lors de la dernière instance de l'année, le recteur a proposé de ne pas aborder les mesures d'ajustement dans le second degré gelant de ce fait toutes les propositions de fermetures de classes qui, selon le SNES, n'étaient pas justifiées. Les services ont ensuite réintroduit en catimini certaines fermetures. Elles semblaient donc déjà actées et la manœuvre n'avait d'autre but que d'éviter une forte mobilisation. Il reviendra à chaque établissement de se mobiliser dès le lundi 4 septembre (un préavis a été déposé par le SNES) si les conditions de rentrée, et en particulier le nombre d'élèves par division, n'étaient pas acceptables. N'hésitez pas à contacter le SNES dès la prérentrée pour prendre conseil.

*Denys Oltra, professeur d'histoire géographie
Trésorier du SNES-FSU Guyane*

Ouverture du collège 6 de Saint-Laurent du Maroni

La commune de Saint-Laurent doit, cette année, voir l'ouverture d'un nouvel établissement du second degré. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il était temps ! En effet, la commune de Guyane qui a la plus forte progression démographique n'avait pas vu de nouvel EPLE depuis 2006 et a vu sa population augmenter de plus de 50 % depuis cette date ! Cette ouverture devait permettre de décharger les autres collèges (en fermant des divisions de 6ème) de la commune. Mais les mois de mai et juin ont vu la réouverture d'un certain nombre de ces classes fermées ; à tel point que les militant-es du SNES-FSU sont plus qu'inquiet-es sur l'accueil effectif en 6ème de tous les enfants en âge de l'être. La plus grande vigilance sera de mise dès la rentrée.

*Manuel Roussel, professeur d'histoire géographie
Militant du SNES-FSU Guyane*

Projet « Guyane connectée »

Cette rentrée scolaire correspond aussi au lancement du projet « Guyane connectée », projet phare de la nouvelle gouvernance, devant permettre aux jeunes résidant sur les écarts des communes de l'intérieur de suivre une scolarité au collège sans quitter la cellule familiale. Si l'objectif est louable, le SNES-FSU Guyane reste persuadé que le meilleur moyen de répondre à ce besoin est la construction de collèges de plein exercice partout où cela est nécessaire. La solution retenue et mise en place par le rectorat risque fort de rencontrer de nombreux problèmes. Et le principal d'entre eux est justement la connexion ! Comment le rectorat est-il en mesure de garantir une connexion fiable et de qualité sur une année entière alors qu'il n'est pas en mesure de le faire pour une semaine à l'occasion des élections professionnelles ?

*Sarah Ebion, professeure d'histoire géographie
Militante du SNES-FSU Guyane*

La cité scolaire de Saint-Georges ouvrira-t-elle ses portes en septembre ?

Cette rentrée scolaire doit voir l'ouverture de la cité scolaire de Saint-Georges de l'Oyapock ! Les déboires furent multiples depuis le lancement du projet : ouverture initiale décalée à 2023, ouverture de certaines filières professionnelles décalées à 2024 (faute de plateaux techniques), transformation de la cité en 2 EPLE de plein exercice. Cette dernière situation, si elle n'a pas été anticipée, créera certainement des problèmes d'occupation des lieux, les 2 établissements devant se partager les bureaux prévus pour 1. Mais la plus grande inquiétude du SNES vient du retard accumulé sur le chantier. Des ouvriers nous confiaient en juin que la partie "lycée" ne serait pas en mesure d'être livrée pour la rentrée et que même si les locaux devaient accueillir des élèves, les finitions se poursuivraient au mieux jusqu'à la fin de l'année civile. Bien évidemment, nous avons informé le rectorat et la CTG au cours d'instances et d'audiences, mais sans effet. A ce jour, nous n'avons pas plus d'informations mais le SNES-FSU Guyane craint que les élèves et les personnels ne subissent une énième rentrée dégradée. Nous les accompagnerons pour faire valoir leurs droits !

*Dominique Nagapin, professeur physique chimie
Secrétaire de section établissement, collège Chlore Constant*

POUR ADHÉRER DES MAINTENANT, [C'EST PAR ICI](#)



Toujours plus d'opacité dans l'affectation des contractuels !

Cette année encore, l'affectation des contractuel-les aura été des plus opaque. Sur le papier, la règle est simple, mais en réalité l'absence de commission paritaire ou d'autre moyen de contrôle laisse présager de petits arrangements entre chefs. Les contractuel-les sont finalement les grand-es perdant-es de la loi dite de transformation de la Fonction publique. Et dans une académie où l'administration est en dessous de tout, et n'est bien souvent pas en mesure de respecter les règles, ils doivent plus que tout autre agent se battre pour faire valoir leurs droits : droit au CDI, droit au salaire, droit à l'avancement, droit à certains congés (grave maladie, formation...).

L'action menée par les syndicats de la FSU (dont le SNES), pour la juste revalorisation des contractuel-les en est un exemple. Ils pourront compter sur le SNES pour continuer à les accompagner au mieux et défendre leurs droits.

*Anne Joly, professeure de SVT
Militante du SNES-FSU Guyane*

Les personnels du collège Schoelcher attendent la CTG et le rectorat au tournant...

Tout le monde s'en souvient, les personnels du collège Victor Schoelcher de Kourou avaient dû exercer leur droit de retrait face à une dégradation sans précédent de leur établissement et les dangers qui en résultaient pour leurs élèves comme pour eux-mêmes. Le rectorat tout comme la CTG avaient mis du temps avant de prendre la mesure de la gravité de la situation. Le droit de retrait fut toutefois levé après que la collectivité se soit engagée à effectuer plusieurs tranches de travaux, dont une grande partie devait se dérouler pendant les deux mois d'été. Si une simple observation extérieure semble confirmer que les toitures ont été changées et les peintures rafraîchies, il faudra attendre la rentrée des personnels pour savoir si les travaux sur les réseaux d'eau et d'électricité ont été réalisés car le danger représenté était conséquent... Que les différents acteurs soient sûrs d'une chose, les personnels connaissent maintenant parfaitement la procédure de droit de retrait et n'hésiteront pas en cas de danger.

*Gaetan Dirou, professeur d'histoire géographie
Secrétaire de section établissement, collège V. Schoelcher*

La Bataille contre le PACTE se joue maintenant !

Dans nos établissements, la grande bataille du pacte va se jouer dans les toutes premières semaines de septembre : maintenant, nous avons les textes, parus au cœur de juillet, qui confirment tous les dangers que nous avons pointés. Voici donc 5 bonnes raisons de ne pas signer le PACTE :

LE PACTE N'EST PAS UNE REVALORISATION

Présenter le pacte à l'opinion publique comme une revalorisation des enseignants, alors que c'est du « travailler plus pour gagner plus » et que toutes les enquêtes (même ministérielles) pointent le retard de salaire des enseignants français et leur plus grand nombre d'heures, constitue une réelle insulte à la profession !

LE PACTE AUGMENTE LES INEGALITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Chez les enseignant-es, les primes et les missions supplémentaires sont les principales causes d'inégalités salariales de genre car elles sont plus favorables aux hommes. Le Pacte est donc contraire à la lutte contre ces inégalités alors même qu'elle est une priorité affichée (ou d'affichage ?) du gouvernement !

LE PACTE CONSTITUE UNE ATTAQUE CONTRE NOTRE STATUT

En contractualisant une partie de nos missions et de notre salaire, le PACTE donne un grand coup de canif dans le statut. Statut donnant des droits et des devoirs que les libéraux rêvent de supprimer pour plus de souplesse (comprendre docilité).

LE PACTE CRÉE UNE ASTREINTE ENSEIGNANTE SANS RÉMUNÉRATION AFFÉRENTE. Et il rend les volontaires corvéables à merci !

Les décrets précisant la mise en place du pacte expliquent que les collègues volontaires devront donner les créneaux sur lesquels ils souhaitent intervenir et se tenir disponibles à tout moment sur lesdits horaires !

C'est donc une forme d'astreinte, mais où est la rémunération qui y est liée ?

LE PACTE CREE DES HIERARCHIES INTERMEDIAIRES. C'EST UN OUTIL DE NEO-MANAGEMENT

En contractualisant de nombreuses missions dont certaines sont nouvelles, le Pacte vise à transformer le fonctionnement des équipes. Chaque collègue volontaire sera contraint par une lettre de mission. Le risque est de voir certains de ces collègues exiger des autres collègues qu'elles et ils s'engagent sur des priorités fixées par la direction et dont ils ont la responsabilité. C'est d'autre part le risque localement de bafouer toute réglementation nationale (programmes, horaires, etc.) au prétexte de missions jugées prioritaires dans l'établissement.

Au delà de ces 5 raisons, le PACTE entérine aussi la baisse des moyens pour l'Education nationale puisqu'à terme, toutes les IMP et HSE disparaîtront au profit du pacte. Le PACTE met aussi en grand danger la mise en place pour toutes et tous d'une réelle revalorisation salariale si de nombreux-ses collègues venaient à le signer...

La seule solution est donc le refus collectif du pacte !

Donnons-nous ensemble le temps de gagner la vraie revalorisation, ne lâchons pas !

*Stéphanie Commode, professeure de SVT
Militante du SNES-FSU Guyane*

Parce que tout se joue à la rentrée... et que certain-es chef-fes d'établissement font semblant de ne pas comprendre les textes !

À moins que la compétence « donner du sens au texte lu » ne soit, pour certain-es, en cours d'acquisition ?

Revoici notre marronnier de rentrée afin que chaque collègue ait les clefs pour se défendre face à des directions qui se font de plus en plus pressantes dans le contexte d'économies de moyens que nous subissons. Certain-es chef-fes allant même jusqu'à « réinventer » la loi pour imposer, fonction de PP, HSA etc.

Voici donc un petit rappel sur les points les plus problématiques :

- **Votre service, pondération incluse, ne peut dépasser 20h pour un certifié et 17h pour un agrégé sans que vous n'ayez donné votre accord !**

En effet, votre chef d'établissement ne peut vous imposer plus de deux HSA sans avoir auparavant recueilli votre accord. Vous avez donc le droit de refuser toutes les HSA au-delà de 2. Attention ce sont bien les HSA sur la VS qui font foi.

Concrètement, et puisque c'est là qu'il y a le plus d'abus : en collège REP +, ça donne cela pour un collègue certifié ou contractuel (sauf EPS) :

Service hebdomadaire devant élèves	Pondération	Décompte du service	Éventuelles HSA	Remarques
16,5 h	1,65 h	18,15 h	0,15 h	SERVICES IMPOSABLES PAR VOTRE PRINCIPAL
17 h	1,7 h	18,7 h	0,7 h	
17,5 h	1,75 h	19,25 h	1,25 h	
18h	1,8 h	19,8 h	1,8 h	
18,5h et plus	1,8 h	20,3 h	2,3 h	NON IMPOSABLE => NÉCESSITE VOTRE ACCORD

- **La fonction de professeur principal ne peut pas vous être imposée.** Une fois encore, vous avez donc le droit de la refuser en début d'année lorsque vous êtes mis devant le fait accompli.

Chaque collègue doit savoir qu'il peut compter sur le SNES-FSU Guyane pour l'accompagner, si nécessaire, dans sa démarche de refus de la fonction de PP, de refus des heures supplémentaires, de saisine du CHSCTA, etc.

Laurent-Pascal Mazeau
Militant du SNES-FSU Guyane

Prochaines réunions d'information proposées par le SNES-Guyane

Campagne d'heures d'informations syndicales de rentrée	Nous passerons animer des HMIS dans tous les établissements de Guyane de septembre à octobre, ouvertes à tous-tes.
Réunion d'accueil des entrants dans l'académie	Mercredi 13 septembre à 14h30 dans nos locaux de Cayenne et de Saint-Laurent, ouvertes à tous-tes.
Réunion d'information de rentrée des stagiaires	Mercredi 20 septembre à 14h30 dans nos locaux de Cayenne et de Saint Laurent, ouvertes à tous-tes.

Les dates des différents stages proposés par le SNES et la FSU n'étant pas totalement arrêtées, elles vous seront communiquées rapidement par mail et sur les réseaux sociaux.

Pour contacter le SNES en Guyane :

A Cayenne :		A Saint Laurent du Maroni :
Cité Montlucas bât G local 3435 97310 Cayenne	<i>Ou à notre boite postale :</i> BP 50847 97339 Cayenne Cedex	Centre d'affaires 11, rue du Bac Bureau n°1, RDC 97320 Saint-Laurent du Maroni
@ : s3guy@snes.edu ☎ 0594 25 36 94 ☎ 0694 31 33 87		@ : snes.slt@guyane.snes.edu ☎ 0594 34 18 64